

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

VENDREDI 09 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

2023 - 028

Nombre de Conseillers :

en exercice : 8

en présence : 5

votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire par intérim.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, F. LOIFERT, M.J. LENS

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY, P. MARSON

Absents non excusés :

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M. DEGAUCHY, D. CAPY donne procuration à O. FACHE, P. MARSON donne procuration à M.A. DUPUIS,

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°28 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 22/03/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et en application du 1° bis) du V de l'article ci-mentionné du CGI,

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal** après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de CLECT du 22 mars 2023, modifiant ainsi que précisé dans le rapport le montant de l'attribution de compensation 2023 et suivantes de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 09 juin 2023.

L'Adjoint au Maire

Marc DEGAUCHY

